



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
Annonce publique de la séance :
le 19 juin 2020
Convocation des conseillers :
le 19 juin 2020



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 26 juin 2020

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Daniel Codello, Mike Hansen, Jeff Dax, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Conseillers, Tom Bleyer, Jean-Paul Espen, Secrétaire général, Luc Theisen, Conseiller

Excusés : Pierre-Marc Knaff, Echevin

Le Conseil Communal;

Objet : 6.8. Acte de vente relative à une parcelle sise rue Gabriel Lippmann; décision

Considérant qu'il s'agit d'un acte de vente par devant Maître Meyers par lequel la Ville vend à Madame Simone Marie Catherine CASEL et Monsieur Jean-Paul CASEL, chacun à moitié indivise, une parcelle sise à Esch-sur-Alzette, rue Gabriel Lippmann, inscrite au cadastre comme suit:

Commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord

Numéro **2771/19394**, lieu-dit: « rue Gabriel Lippmann », place, contenant 03 ares 65 centiares;

Considérant que la présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix de 328.500.-€

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi communal, tel que modifiée, et la loi du 24 juin 2020 portant introduction de mesures temporaires relatives à la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et à la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile dans le cadre de la lutte contre le Covid-19,

Tous les membres du conseil communal étant présents physiquement sauf les conseillers BLEYER Tom (procuration) et WIES Line (procuration),

**approuve
avec 16 voix oui et 2 abstentions**

l'acte de vente par devant Maître Meyers entre la Ville d'Esch-sur-Alzette, Madame Simone Marie Catherine CASEL et Monsieur Jean-Paul CASEL.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général Bourgmestre